

Contribution annuelle des familles	Tarif de base : 365 € Tarif solidaire A : 380 € Tarif solidaire B : 400 € <i>Les familles qui choisissent un tarif solidaire permettent de contribuer à une aide individualisée pour d'autres familles.</i>	
Réductions de contribution annuelle	5 % par enfant (pour 2 enfants) 10% par enfant (pour 3 enfants ou plus)	
Pause méridienne : repas et surveillance	Occasionnel : 6,45 € Demi-pensionnaire : 5,95 €	
Réduction sur les repas	Une subvention peut être accordée en fonction du quotient familial pour les familles de Rennes et St Jacques. Dossier à demander à la rentrée au secrétariat et à retourner en septembre.	
Cotisation annuelle (Caisse d'entraide immobilière diocésaine)	12 € / an	
Cotisation A.P.E.L (volontaire) (Tarif 21/22 non actualisé)	22 € / an (inclus abonnement au magazine « Famille et éducation ») <i>Les familles ne souhaitant pas cotiser à l'association de parents d'élèves doivent en faire la demande par écrit en septembre.</i>	
Forfait animations / sorties pédagogiques et projet sportif	40 € / an	
Fichiers individuels élèves (Variable selon les classes)	Refacturés au prix d'achat	
Tarifs ci-dessous sans changement pour 2022/23		
Garderie du matin 7 h30 / 8 h15	1.35 €	
Garderie / étude soir	16 h 45 / 17 h 45 : 2.50 €	17 h 45 /18 h 30 : 2.25€
Majoration dépassement	Après 18 h 30 : 8 € par demi-heure entamée.	